

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 20
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2023_017

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Patricia ROUXEL, Maire, en séance ordinaire à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à Vanessa LARGEAU, DIDIER Emilien à Laurie ZAPATA, MAGNE Didier à Michel NOIZET, Fernando TEXIER à Olivier MARTINEZ, Roselyne DUMORTIER à Arlette LE BARS.

Date de convocation : Le 22 février 2023

Date d'affichage : Le 22 février 2023

Secrétaire de séance : Laurent AUDE

Fait à Aigondigné,
Le 28 février 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 2023_017 : URBANISME

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CHEMIN DU CIMETIERE A MOUGON

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de régulariser une situation qui perdure depuis des décennies. Le chemin d'accès au cimetière ancien de Mougou a été réalisé en prenant une partie de la parcelle appartenant Mr et Mme Barbot.

La commune a donc fait intervenir un géomètre afin de régulariser la situation en mars 2022.

Il convient maintenant de délibérer afin de pouvoir transférer l'ensemble des informations à un notaire pour la réalisation de l'acte et acquérir le bien pour 1 € symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve l'acquisition de la parcelle chemin du cimetière à Mougou cadastrée B 616 pour 1€ symbolique selon le plan du géomètre ci-joint.
- Transfert la propriété du bien de la commune de Mougou à la commune d'Aigondigné compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2019
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférant

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État